

→ Pourquoi faut-il réformer notre système de retraites ?

- Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a rendu ses conclusions. Même si notre pays renouait avec une croissance économique forte et durable, nos régimes de retraite seraient tout de même en déficit, en 2030, d'environ 50 Milliards d'euros et d'environ 100 Milliards d'euros en 2050
- Pourquoi ? Parce que l'évolution du nombre d'actifs par rapport au nombre de retraités est en baisse. En 1960, 4 actifs payaient la retraite d'un retraité. En 2050, 1,2 actifs paieront la retraite d'un retraité.
- La réforme en profondeur de notre système de retraites est inévitable : c'est la seule manière de garantir aux générations qui viennent la possibilité d'avoir une retraite.

→ Quels sont les objectifs de la réforme ?

EFFICACITÉ

Assurer le financement de notre système de retraites

JUSTICE

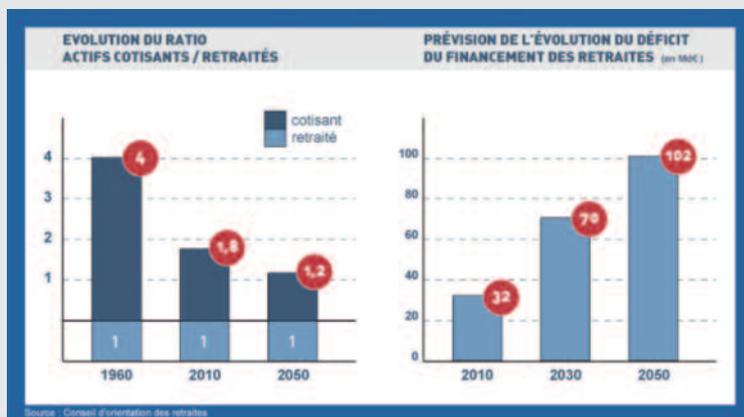
Prendre en compte la pénibilité et la situation des plus démunis

LISIBILITÉ

Facilité la compréhension, les enjeux et la nécessité de la réforme

Dégradation du ratio actifs/retraités

Le déficit de notre système de retraite



102
MILLIARDS

D'EUROS DE DÉFICIT
EN 2050



Edito

Donnons du sens à la solidarité nationale

Bien plus qu'un rendez-vous politique ou économique, la réforme des retraites constitue un moment de vérité et de sens pour notre peuple.

Il nous invite à la réflexion sur le sens du travail, de la vie, et sur les rapports inter-générationnels. Réformer les retraites revient, pour chacun, à choisir telle ou telle forme de solidarité, de mode de vie. Il s'agit là d'un choix de civilisation.

Pour ma part, je demeure partisan d'un système révélant à la société toute entière l'importance de chacune de ses composantes (entreprises, famille, anciens, jeunes, Etat), d'une équité entre générations, et d'une juste répartition des richesses.

C'est la raison pour laquelle nous devons pérenniser nos pensions de retraite en modernisant les parcours professionnels, en déclarant l'amélioration des conditions de travail comme axe majeur des politiques publiques à venir, enfin en consolidant la pierre angulaire de notre société, la famille.

Dans cette perspective, il convient de soutenir les classes moyennes en perfectionnant les droits sociaux aux parents qui se consacrent à l'éducation de leurs enfants, ainsi qu'en modernisant la retraite des commerçants et agriculteurs.

Cette réforme des retraites est un véritable rendez-vous de société, il doit être le fer de lance d'une politique sociale ambitieuse.

Afin que la France demeure un pays où la solidarité nationale, le travail et la famille constituent le ciment de notre vivre-ensemble, ensemble rénovons notre système de retraite.

Jean-Frédéric POISSON
Député des Yvelines.



Comment fonctionne notre système de retraites ?

1 La répartition

Les actifs d'aujourd'hui cotisent pour les retraités d'aujourd'hui.

2 Les régimes à points

Chaque salarié acquiert pendant sa vie professionnelle un certain nombre de points, à partir desquels est calculé le montant de la pension. La valeur du point varie d'un régime à l'autre.

3 La capitalisation

Chaque salarié peut, en plaçant périodiquement une certaine somme d'emprunts, constituer un capital qui sera versé mensuellement en complément des droits acquis au titre de la répartition.

4 La durée de cotisation

162 trimestres d'activité doivent être accomplis pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Les Chiffres clés

- **279 milliards d'euros** : c'est le montant versé par les régimes obligatoires de retraite en 2010 (349 milliards en 2030, 381 milliards en 2050)
- **102 milliards d'euros** de déficit des régimes de retraite en 2050
- **63,2 ans** âge moyen de départ à la retraite dans 5 pays (Allemagne, Espagne, Italie, Suède, USA)
- **59,4 ans** : âge moyen de départ à la retraite en France (61,6 dans le secteur privé, 56,7 dans le secteur public)
- **35 régimes** par répartition différents
- **16 millions** de retraités en France
- **4 actifs** pour un retraité en 1960
- **1,2 actifs** pour un retraité en 2050
- **0** le nombre de retraités actuels concernés par la réforme

Répartition par âge

Prévisions entre 2010 et 2030 :

- stabilité des moins de 20 ans (15 millions)
- stabilité des 20-59 ans (32 millions)
- mais augmentation des plus de 60 ans (de 14 à 20 millions).



Quelles sont les pistes possibles ?

1 Conserver les principes forts de notre système

Régime par répartition pour tous,
Cotisation des entreprises,
Équité et solidarité de l'ensemble du système.

2 Maintenir le niveau des pensions

Il est exclu de baisser le montant des pensions.

3 Repousser l'âge de départ à la retraite et/ou la durée de cotisation

Il ne sert à rien de « se cacher derrière son petit doigt ». Nous ne pourrions sauvegarder nos retraites par répartition qu'à condition de travailler et sur l'âge de départ à la retraite, et sur la durée de cotisation. Toute solution qui ignorerait ces deux leviers fait courir un risque à l'ensemble de notre régime de retraites.

UNE RÉFORME ?

5 principes pour une réforme équitable

1 Revaloriser les petites retraites

Une réforme de notre système de retraites et de son financement ne peut pas oublier les petites retraites. Leur évolution est telle qu'aujourd'hui beaucoup de retraités ne disposent que de moyens très modestes. Il faut impérativement inclure la revalorisation, notamment des minima vieillesse et des retraites agricoles dans notre projet de réforme.

2 Solliciter davantage ceux de nos concitoyens qui sont les plus aisés

Il ne peut être question d'accroître la pression fiscale sur les salaires et les cotisations des entreprises. En effet, nous avons déjà des taux de cotisations sociales extrêmement élevés en France. La France consacre 12,8 % de son PIB au financement des régimes de retraite : c'est le troisième plus haut taux en Europe. Le taux de cotisation retraite est déjà l'un des plus élevés d'Europe : 29% des salaires en France contre 18,5% en Suède et 19% en Allemagne.

De façon générale, le poids des prélèvements obligatoires et déjà très élevé en France par rapport à nos principaux partenaires : 43% en 2008 contre 36% en Allemagne et 33% en Espagne. Pour aboutir à une réforme des retraites exclusivement financée par une hausse des cotisations, la hausse de la pression fiscale serait telle qu'elle détruirait à terme plus de 700.000 emplois. C'est impossible.

En revanche, il est juste d'envisager que les placements en capital puissent contribuer au financement de nos régimes de retraite, selon des modalités que les débats parlementaires préciseront. Une telle contribution, si elle peut être envisagée, ne peut pour autant suffire à elle seule à régler l'ensemble des difficultés.

3 Réduire les écarts entre les salariés du secteur privé et les agents du service public

La disparité de traitement entre les agents de la fonction publique et les salariés du secteur privé n'est pas comprise par une très grande partie de nos concitoyens, et est considérée par eux comme injuste. Il est nécessaire de travailler à la convergence des deux systèmes actuels, dans le sens de l'équité souhaitée par une grande majorité des français.

4 Trouver des solutions spécifiques pour les femmes

On sait que pour de nombreuses raisons, parfois choisies (éducation des enfants, perte d'emploi en suivant son conjoint), parfois subies (emplois à temps partiel), les femmes connaissent des carrières professionnelles souvent incomplètes. A cause de cela, elles ne peuvent pas faire valoir des droits complets à la retraite, et se trouvent ainsi pénalisées.

5 Prendre en compte la pénibilité subie par les salariés pendant les carrières professionnelles

Un certain nombre de nos concitoyens ont des carrières professionnelles qui usent leur santé. Cette inégalité fondamentale face au déroulement de la vie professionnelle doit être corrigée. Le Gouvernement s'est engagé à prendre en compte cette pénibilité dans la réforme, soit en aménageant la fin de la vie professionnelle, soit en proposant un système de départ anticipé à la retraite. Ce sujet est d'une très grande complexité, c'est vrai : pour autant, nous ne devons pas renoncer à le traiter : c'est une question de justice.

LES ENGAGEMENTS DE LA MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE



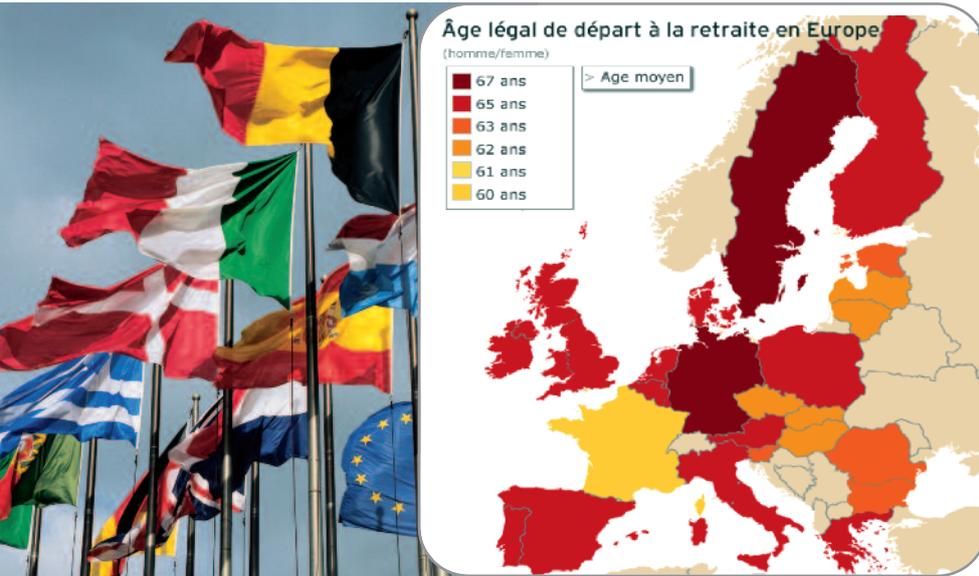
Un large processus de concertation

- Tour de table syndical / patronal
- Consultation de l'ensemble des partis politiques
- Mise en ligne d'un site internet interactif ainsi que de 5 séances « les mercredi des retraites »

Des principes forts pour la réforme

- Sauvegarder le système par répartition
- Ne pas augmenter les prélèvements obligatoires ni baisser le montant des pensions (le problème des retraites est d'abord un problème démographique)
- Ne pas exclure une augmentation des prélèvements sur les plus aisés et sur le capital
- Les retraités actuels ne seront pas concernés par la réforme
- Prendre des mesures spécifiques concernant la retraite des femmes
- Mettre en place une politique publique ambitieuse et novatrice en vue de prévenir et compenser la pénibilité au travail
- Accentuer les mesures en matière d'emploi des seniors

Une comparaison européenne révélatrice



Comparaisons internationales

Pays	Âge de départ	Conditions pour avoir une pension complète	Incitations
France	60 ans	Avoir cotisé pendant 40,5 ans en 2010 puis 41 ans à partir de 2012	Une décote est appliquée pour tout trimestre manquant (1,75% par trimestre manquant). Une surcote (1,25%) est appliquée pour tout trimestre supplémentaire
Allemagne	67 ans	Avoir cotisé pendant 45 années de contribution	Une décote de 3,6% est appliquée par année non travaillée en cas de départ anticipé
Espagne	65 ans	35 années de contribution	Surcote appliquée au-delà de 40 ans de cotisation
Italie	61 ans	Pas de notion de pension complète	Pension proportionnelle aux droits accumulés avec l'application d'un coefficient qui augmente avec l'âge de départ
Suède	61 ans	Pas de notion de pension complète	La pension est proportionnelle aux droits accumulés avec l'application d'un coefficient qui augmente avec l'âge de départ
Etats-Unis	62 ans	35 années de contribution	Au terme de la réforme, en 2022, la décote appliquée sera de 30% pour un départ à 62 ans, tandis qu'une surcote de 24% sera appliquée pour un départ à 70 ans

RETRAITES : Les actions de votre député



2007/2008 : Proposition de loi n°462

Tendant à la revalorisation du travail des seniors ainsi qu'au transfert des droits de liquidation des pensions de retraite entre époux.



2009 : Rapport d'information n°910

Prévenir et compenser la pénibilité : plusieurs propositions dont :

- Renforcer la formation de l'encadrement aux questions liées à la pénibilité et aux conditions de travail.
- Ouvrir la possibilité d'une réduction de temps de travail en fin de carrière ou d'un départ anticipé à la retraite.



2010 : En cours, Rapport d'information

Prévenir et compenser la pénibilité dans les TPE : publication 2^{ème} semestre.

Pour en savoir plus

Saisir Jean-Frédéric POISSON :

A Paris au Palais Bourbon :
126 rue de l'Université 75007 Paris
Tel 01 40 63 49 33 / Fax 01 40 63 49 08
jfpoisson@assemblee-nationale.fr
www.assemblee-nationale.fr



En circonscription à la Permanence parlementaire :

40 bis, avenue Foch 78120 Rambouillet
Tel 01 30 88 83 99 / Fax 01 34 83 29 32
www.jfpoisson.com

Questions au Gouvernement et visite de l'Assemblée nationale.

Pour obtenir un billet de séance ou visiter l'Assemblée Nationale, téléphonez à mon bureau parlementaire au 01.40.63.49.33

Vous souhaitez recevoir des informations régulièrement par courriel électronique ?

Ecrivez-nous : jfpoisson@assemblee-nationale.fr

Mon équipe parlementaire

Matthieu COLOMBANI :
Chargé du travail législatif et de la communication



A PARIS

Doris LEGRAND :
Chargé de l'accueil à la permanence et du secrétariat



A RAMBOUILLET

Sylvie DUVIVIER :
Chargé de mission et de la bioéthique



A RAMBOUILLET

Charles VINCENT-GENOD :
Chargé des relations locales et de l'agenda



A RAMBOUILLET